



PHYSICAL THERAPY IN BELGIUM

Avenant à la convention M22 : les chiffres en détail

25.747 kinésithérapeutes ont dû communiquer leur statut de conventionnement suite à la publication de l'avenant à la convention M22, comme prévu par cette dernière.

Ce nombre correspond aux kinésithérapeutes ayant un profil de prestataire de soins pour l'année comptable 2020, augmenté du nombre de kinésithérapeutes reconnus en 2021 (avec une correction pour le nombre de numéros INAMI désormais inactifs, en raison par exemple d'un décès). Le groupe cible reste par conséquent inchangé lorsque l'on exclut les nouveaux kinésithérapeutes de 2022 et 2023.

Tranches d'âge	Déconventionnés	Conventionnés	Total	% Déconventionnés
<i>Région inconnue</i>	0	2	2	0,00
20-29	0	1	1	0,00
30-39	0	1	1	0,00
<i>Bruxelles-Capitale</i>	681	1837	2518	27,05
20-29	136	474	610	22,30
30-39	252	564	816	30,88
40-49	111	220	331	33,53
50-59	89	222	311	28,62
60-69	79	266	345	22,90
70-79	14	79	93	15,05
80-89	0	11	11	0,00
+90	0	1	1	0,00
<i>Région wallonne</i>	734	8253	8987	8,17
20-29	124	1683	1807	6,86
30-39	281	2266	2547	11,03
40-49	132	1325	1457	9,06
50-59	108	1497	1605	6,73
60-69	69	1183	1252	5,51
70-79	19	270	289	6,57
80-89	1	29	30	3,33
<i>Région flamande</i>	6260	7980	14240	43,96
20-29	1859	1097	2956	62,89
30-39	2337	1413	3750	62,32
40-49	1115	1601	2716	41,05
50-59	609	1767	2376	25,63
60-69	297	1633	1930	15,39
70-79	42	428	470	8,94
80-89	1	38	39	2,56
+90	0	3	3	0,00
Total	7675	18072	25747	29,81

AXXON

PHYSICAL THERAPY IN BELGIUM

Le taux d'adhésion à l'avenant à la convention M22 diffère fortement d'une région à l'autre :

- En Région wallonne, le nombre de kinésithérapeutes déconventionnés a chuté de 11,56 % à **8,17 %**.
- À Bruxelles, c'est à peu près le statu quo, puisque ce nombre passe de 27,94 % à **27,05 %**.
- En Région flamande, le nombre de kinésithérapeutes ayant choisi de se déconventionner a encore augmenté, passant de 42,57 % à **43,96 %**.

Les chiffres par tranche d'âges

En examinant les tranches d'âge, nous constatons que le groupe des 20 à 40 ans n'atteint plus un quorum de 60 % au niveau national. Comme AXXON l'a signalé à de nombreuses reprises, **la nouvelle génération de kinésithérapeutes n'est pas convaincue par la convention** et ces chiffres le démontrent.

En Région flamande, on constate que 62,9 % des 20-30 ans ont refusé d'adhérer à l'avenant à la convention M22, tout comme 62,3 % des 30-40 ans et 41 % des 40-50 ans.

Notons également que parmi l'ensemble des kinésithérapeutes actifs, il y en a :

- 936 qui sont âgés de plus de 70 ans ;
- 84 qui sont âgés de plus de 80 ans ;
- 4 qui sont âgés de plus de 90 ans.

AXXON a demandé plus d'informations à propos de ces trois groupes.

Ces kinésithérapeutes - comme l'exige la réglementation - ont-ils un cabinet (c'est-à-dire sont-ils en conformité avec leur déclaration sur l'honneur) et comment leur profil de prestataire de soins est-il composé ? L'INAMI nous a fourni une réponse insignifiante à cette question : « *Les données relatives au cabinet ne semblent pas exploitables. Il n'est pas possible de vérifier combien de kinésithérapeutes sont associés à un cabinet particulier et quels kinésithérapeutes ont des lacunes dans leur déclaration. Cela devrait normalement s'améliorer avec l'arrivée du "registre cabinet" »*, dit-il l'INAMI. Un registre que nous attendons nous aussi depuis des années !

Les chiffres par arrondissement

Les chiffres montrent aussi que plus de 40% des kinésithérapeutes sont déconventionnés dans 13 des 22 arrondissements de la Région flamande, avec en tête du classement l'arrondissement de Turnhout, où 53,8% des kinésithérapeutes ont refusé d'adhérer à la convention.

Sachant que 25% des kinésithérapeutes sont conventionnés d'office parce qu'ils sont salariés (le conventionnement partiel n'est pas possible, avec tous les problèmes que cela pose dans les établissements de soins), il est clair que les patients, tant en Flandre qu'à Bruxelles, auront de plus en plus de mal à contacter un kinésithérapeute conventionné.

AXXON a demandé à l'INAMI de lui fournir la base de données détaillée des 25.747 kinésithérapeutes possédant un numéro INAMI et un statut de conventionnement, afin de pouvoir procéder à des contrôles aléatoires.

Arrondissements	Déconventionnés	Conventionnés	Total	% Déconventionnés
<i>Région inconnue</i>	0	2	2	0,00
<i>Bruxelles-Capitale</i>	681	1837	2518	27,05
<i>Région wallonne</i>	734	8253	8987	8,17
Arlon	5	103	108	4,63
Ath	19	249	268	7,09
Bastogne	4	102	106	3,77
Charleroi	6	777	783	0,77
Dinant	5	300	305	1,64
Huy	5	301	306	1,63
La Louvière	2	298	300	0,67
Liège	46	1537	1583	2,91
Marche-en-Famenne	4	150	154	2,60
Mons	23	486	509	4,52
Namur	60	787	847	7,08
Neufchâteau	6	168	174	3,45
Nivelles	363	1032	1395	26,02
Philippeville	4	163	167	2,40
Soignies	28	206	234	11,97
Thuin	2	258	260	0,77
Tournai-Mouscron	13	460	473	2,75
Verviers	128	570	698	18,34
Virton	4	116	120	3,33
Waremme	7	190	197	3,55
<i>Région flamande</i>	6260	7980	14240	43,96
Aalst	202	369	571	35,38
Antwerpen	915	1030	1945	47,04
Brugge	287	448	735	39,05
Dendermonde	160	231	391	40,92
Diksmuide	29	74	103	28,16
Eeklo	65	96	161	40,37
Gent	641	705	1346	47,62
Halle-Vilvoorde	547	837	1384	39,52
Hasselt	484	536	1020	47,45
Ieper	99	139	238	41,60
Kortrijk	251	362	613	40,95
Leuven	651	676	1327	49,06
Maaseik	245	320	565	43,36
Mechelen	367	371	738	49,73
Oostende	80	216	296	27,03
Oudenaarde	115	124	239	48,12
Roeselare	128	242	370	34,59
Sint-Niklaas	257	235	492	52,24
Tielt	47	152	199	23,62
Tongeren	132	295	427	30,91
Turnhout	506	434	940	53,83
Veurne	52	88	140	37,14
Total	7675	18072	25747	29,81

AXXON

PHYSICAL THERAPY IN BELGIUM

L'avenant actuel à la convention M22 ne permet donc pas de rassembler davantage de kinésithérapeutes en Flandre, malgré la fameuse "prime de crise" qu'AXXON, comme vous le savez, a déconseillé.

Le terrain signale clairement que la fameuse règle des 25% joue un rôle très important, d'autant plus que le ministre des tutelles a récemment déclaré une fois de plus qu'il tenait obstinément, sans en justifier les raisons, à cette mesure discriminatoire qui affecte uniquement le patient.

Le Conseil général a décidé en octobre 2022 de mener une réflexion autour de la problématique du conventionnement et des mécanismes d'indexation. AXXON constate qu'aucune initiative concrète n'a encore été prise à cet égard au sein de la Commission de convention Organismes assureurs – Kinésithérapeutes, car une initiative en ce sens est envisagée dans l'ensemble des secteurs.

Pour AXXON, trop c'est trop et cette analyse doit être mise en place le plus rapidement possible. Les éléments nécessaires ont déjà été discutés au sein de la Commission de convention début 2021, mais ils ont été balayés de la main par les mutuelles ! La Commission parlementaire de la Santé publique et de l'Égalité des chances attend d'ailleurs cette analyse pour prendre de nouvelles décisions en vue d'abolir la règle discriminatoire des -25% !